

LA PRÉCARITÉ

Ce document s'adresse aux enseignantes et enseignants en situation de précarité et présente des listes de vérification qui identifient des éléments importants à considérer.

 C'est en se basant sur la mise en situation d'une première embauche que ce document a été rédigé. Les sujets sont donc présentés selon un ordre chronologique que devrait généralement respecter l'employeur.

Les étapes :

- 1. Avant l'embauche**
- 2. Premier contact avec l'employeur**
- 3. Rester à l'affût**
- 4. Fin de contrat**

Nous vous encourageons à communiquer avec votre syndicat local pour obtenir plus d'information sur les sujets traités dans le présent document.

Les étapes

1

Avant l'embauche

Le moment de l'embauche est habituellement le fruit d'un processus de sélection. Il est donc possible de le planifier et de s'y préparer. À cet effet, la qualification légale représente un élément crucial auquel vous devez accorder une attention particulière.

Liste de vérification

- Acte de naissance
- Attestation d'expérience*
- Dossier scolaire
- Numéro d'assurance sociale
- Qualification légale
- Réussite de l'examen de français

* L'attestation d'expérience peut différer d'une commission scolaire à l'autre.

2

Premier contact avec l'employeur

Lors de votre embauche, l'employeur doit vous contacter afin de partager l'information essentielle à votre intégration dans ce nouvel emploi. C'est habituellement au service des ressources humaines de la commission scolaire qu'une rencontre a lieu et c'est dans ce cadre qu'on vous présentera un contrat d'engagement.

Liste de vérification

Documents remis ou sujets traités

- Contrat d'engagement
- Convention collective locale
- Convention collective nationale
- Possibilité d'assurance collective et formulaires appropriés
 - Banques de congés
 - Régimes facultatifs
 - Régimes obligatoires
- Régime de retraite

3

Rester à l'affût

Après avoir traversé les étapes précédentes et le début de votre prestation de travail, certains sujets doivent attirer votre attention. Tout au long de votre contrat, la vigilance est de mise au regard d'éventuelles offres de contrats supplémentaires ou de périodes de suppléance.

Liste de vérification

Sujets à surveiller

- Ancienneté
- Droits parentaux
- Établissement du traitement
- Expérience
- Rémunération
- Scolarité

4

À la fin du contrat

À la fin de votre emploi, qu'il s'agisse d'une fin de contrat ou d'une autre fin d'emploi prévue à la convention collective, à la Loi sur les normes du travail ou au Code civil du Québec, l'employeur doit produire un relevé d'emploi. La commission scolaire transmettra également, par voie électronique, une copie de ce relevé à Service Canada.

Ce feuillet a été conçu afin de mettre en lumière les éléments les plus importants et les sujets susceptibles de soulever des questions en matière de précarité d'emploi des enseignantes et enseignants. Nous vous invitons à communiquer avec votre syndicat local afin de compléter cette information.



8550, boul. Pie-IX, bureau 400
Montréal (Québec) H1Z 4G2

Téléphone : 514 666-7763
ou 1 877 387-4774
Télécopieur : 514 666-7764

  lafae.qc.ca

NOUS CRÉONS L'AVENIR